



Extrait du registre
des délibérations de la commune de CONDE
séance du 19/10/2023

**Date de la
convocation**
10/10/2023

Date d'affichage
10/10/2023

**Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 11**

Présents : 8

Votants : 1

Réf : 30_2023

A la majorité
Pour : 1
Contre : 0
Abstentions : 8

Mention exécutoire :
Non

L' an 2023 et le 19 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle associative sous la présidence de LAFOND Christian, Maire

Présents : M. LAFOND Christian, Maire, Mmes : BRET Christelle, SLOWIKOWSKI Martine, MM : CAILLAULT Valentin, DENIS Jean-Claude, DISTRIQUIN Sébastien, FRADIN Jacky, GAUCHON Jean-Marie

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CHAMORD Nathalie à M. DISTRIQUIN Sébastien

Excusé(s) : Mme BUZIN Alexandra, M. DUDEFANT Florian

Secrétaire de la séance : Mme BRET Christelle

Objet de la délibération :
**Création d'une unité de méthanisation sur la commune de
St-Aoustrille**

Vu l'arrêté préfectoral N°36-2023-09-22-00001 en date du 22 septembre 2023, portant ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement pour la création d'une unité de méthanisation présentée par la SAS CBFOR sur la commune de St Aoustrille.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal doit faire connaître un avis concernant la demande d'enregistrement citée en objet.

Monsieur Le Maire informe donc le Conseil Municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet,

Le Conseil Municipal émet un avis à **8 absentions et 1 voix pour**,

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le



ID : 036-213600596-20231019-30_2023-DE

concernant la création d'une unité de méthanisation sur la commune de St Aoustrille.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
le : 23/10/2023

et publication ou
notification
du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 23/10/2023

Le Maire
Christian Lafond

La secrétaire de séance
Christelle Bret

